

23 janvier 2019

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 décembre 2018 de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti: «Utilisation de produits toxiques en Ville de Genève: à quand une formation de tous et toutes les employé-e-s?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Dans les institutions de la Ville, et plus particulièrement dans les centres sportifs, de nombreux employés et de nombreuses employées de la Ville travaillent quotidiennement avec des produits de nettoyage partiellement biodégradables et toxiques sans avoir reçu de formation adéquate.

L'information donnée concernant ces produits d'entretien est trop souvent succincte et transmise d'employé à employé, ce qui a pour effet de laisser les employés et employées se débrouiller avec les notices d'emballage et leur conscience ou inconscience écologique personnelle. Il y a même des responsables qui encouragent des employés à utiliser les produits purs, donc au moins cent fois plus concentrés que ce qui est préconisé sur les notices, et cela en expliquant que ce sera plus efficace!

Les conséquences de cette non-formation sont un notable gaspillage de produits de nettoyage et de produits toxiques (Javel, détartrant LTSA, Enulga, Poly-Biocide) ainsi qu'une pollution supplémentaire inutile et une exposition augmentée du personnel à ces produits.

Comme la Ville est devenue très attentive aux questions de développement durable et de préservation de l'environnement, une simple formation semble aujourd'hui insuffisante pour avoir un minimum d'exigence en matière écologique et de santé du personnel.

Afin que l'exigence de la Ville de Genève en matière de développement durable et d'écologie puisse être pratiquée et relayée par tous et toutes les employé-e-s, à quand une formation de tous et toutes les employé-e-s sur l'utilisation et l'entreposage des produits toxiques et produits de nettoyage?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Ville de Genève met l'accent depuis plusieurs années sur une bonne gestion des produits chimiques au sein de ses services. En 2013, l'entité santé et sécurité au travail de la Direction des ressources humaines (DRH) a demandé à chaque service de faire un inventaire exhaustif de l'ensemble des produits stockés et utilisés. Un canevas et un guide d'utilisation ont été rédigés et transmis à

l'ensemble des services. Ce travail a permis, en premier lieu, d'identifier les produits utilisés par le personnel et, le cas échéant, d'éliminer, par la filière appropriée, tous les produits périmés, obsolètes ou non utilisés.

Les services ont ensuite été priés d'identifier les produits toxiques utilisés, puis à les substituer par des produits présentant moins de dangers pour la santé et la sécurité des utilisateurs et des utilisatrices. De manière générale, lorsque la substitution n'est pas possible, des précautions doivent être prises, notamment en mettant en place des mesures techniques (systèmes de ventilation, aspiration à la source, etc.) ou en utilisant des équipements de protection individuelle adaptés. Ces équipements sont fournis par la Ville de Genève. Plusieurs fiches d'information ont été rédigées par les spécialistes et transmises aux services, portant notamment sur les gants de protection contre les risques chimiques (type de gants en fonction du produit utilisé, utilisation, pénétration et perméation, comment les enlever). Les spécialistes en santé et sécurité au travail de la DRH se tenaient à la disposition des services pour un accompagnement et une aide tout au long de cette démarche.

Un travail important a également été mené ces dernières années sur l'étiquetage des produits chimiques, ainsi que sur les fiches de données de sécurité. Des fiches d'information ont été envoyées aux assistant-e-s de sécurité de l'ensemble des services et se trouvent également sur intranet. Ces fiches portaient notamment sur le nouveau système de classement et d'étiquetage des produits chimiques, les nouveaux pictogrammes de danger, les fiches de données de sécurité, le stockage et la manipulation des produits chimiques, l'étiquette d'un produit chimique, les premiers secours en cas d'accident avec des produits chimiques, les dangers des produits d'entretien ou les incompatibilités lors du stockage des produits. Un groupe de travail incluant des spécialistes de la DRH et des assistant-e-s de sécurité a également été constitué, afin de créer et valider un outil visant à rédiger des fiches de données de sécurité simplifiées. Lorsque cet outil sera opérationnel, il sera envoyé aux différents services pour la rédaction de leurs propres fiches résumées. Une mise en commun de ces fiches est ensuite prévue, afin d'obtenir un catalogue utile à l'ensemble de la Ville. Les spécialistes de la DRH vont superviser ce travail et gérer le catalogue.

Par ailleurs, le programme de formation continue de la Ville de Genève propose depuis 2013 une «Sensibilisation à la manipulation des produits chimiques» et, depuis 2014, un «Atelier de gestion des produits chimiques» qui permet aux participant-e-s de travailler sur des situations concrètes tirées de leur contexte et de leurs pratiques. Ces cours sont ouverts à tous les membres du personnel et sont dispensés par un formateur de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), titulaire d'un diplôme d'ingénieur chimiste et d'un doctorat. Il est de la responsabilité de chaque service d'identifier les personnes pour lesquelles ces formations sont nécessaires et de les y inscrire. Entre 2013 et 2018, 96 per-

sonnes ont été formées lors de la sensibilisation à la manipulation des produits chimiques, dont 31 appartenaient au Service des sports. Entre 2014 et 2017, 48 personnes ont été formées lors de l’atelier de gestion des produits chimiques, dont 18 appartenaient au Service des sports.

Parallèlement à ces formations transversales, des dispositifs sur mesure ont été mis en place, toujours avec le même prestataire spécialisé, pour des publics plus spécifiques. Ainsi, 35 collaborateurs et collaboratrices ont été formé-e-s à la manipulation des produits chimiques au Grand Théâtre, 79 à la Gérance immobilière municipale, ainsi que 71 personnes provenant de divers services particulièrement concernés (Musée d’art et d’histoire, Musée Ariana, Muséum d’histoire naturelle, Service d’incendie et secours, Service voirie-ville propre, Service logistique et manifestations, Service des écoles et institutions pour l’enfance, Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire). Enfin, 28 assistant-e-s de sécurité ont été formé-e-s à la gestion des produits chimiques. A noter que cette formation était obligatoire. Pour rappel, les assistant-e-s de sécurité ont pour mission essentielle, au sein de leur service, de contrôler l’application des mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail prises pour protéger le personnel, de veiller au maintien des dispositions prises à cet effet et de proposer tous les moyens pouvant les améliorer.

Toutes ces démarches, associées aux différentes interventions des spécialistes sur le terrain, ainsi qu’au travail des assistant-e-s de sécurité au sein des services, doivent permettre aux utilisateurs et utilisatrices de maîtriser le risque chimique lors du choix, de la manipulation, du stockage et de l’élimination des produits chimiques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La vice-présidente:  
*Sandrine Salerno*